

## BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

En 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé.

Calculée sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer le développement de l'enseignement et des formations professionnelles.

L'École Supérieure d'Art et de Design de Reims est habilitée à recevoir ce type de versement.

Cette année, vous avez jusqu'au **31 mai 2022** pour affecter directement votre taxe à l'ÉSAD de Reims sans passer par un organisme collecteur.

**NOTRE CODE UAI : 0510084P**

Versement direct à l'ÉSAD de Reims pour un montant de : ..... €

- Par virement IBAN : FR14 3000 1006 73C5 1500 0000 017  
BIC : BDFEFRPPCCT  
Titulaire du compte : TRÉSORERIE PRINCIPALE DE REIMS MUNICIPALE
- Par chèque n° ..... Banque : .....  
*À l'ordre du Trésor Public*

**Dans tous les cas, veuillez indiquer la mention TA 2022 ESAD et le n° de SIRET de l'entreprise**

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Nom de l'entreprise                  |             |
| Raison sociale (si différente)       |             |
| SIRET                                |             |
| Adresse postale : .....              |             |
| Code postal : ..... VILLE : .....    |             |
| E-mail :                             | Téléphone : |
| Interlocuteur.rice TA et sa fonction |             |

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu libératoire.

Le souhaitez-vous :  par courrier  par email : @ : .....

### BORDEREAU À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT :

Par courrier : ÉSAD de Reims – 12 Rue Libergier – 51100 Reims ou par email : [administration@esad-reims.fr](mailto:administration@esad-reims.fr)